

• **Objectif** : La médecine de la reproduction est un des pôles fondamentaux aujourd'hui en Gynécologie-Obstétrique. Elle demande des connaissances théoriques en biologie, une pratique clinique indispensable à la bonne prise en charge des couples demandeurs. Les pathologies en cause amènent souvent à une concertation pluridisciplinaire mettant en cause généticiens, endocrinologues, urologues, chirurgiens, biologistes et psychologues. La volonté d'améliorer les techniques et les résultats en procréation médicalement assistée a engendré une activité de recherche fondamentale. Petit à petit, celle-ci atteint son but et permet même d'aller au-delà du cadre de la reproduction. La formation des médecins tous les jours confrontés à de nouvelles demandes de prise en charge en stérilité paraît indispensable. Ce sont des techniques coûteuses, spécialisées qui doivent être utilisées à bon escient. Il s'agit de créer un enseignement complet comportant bases fondamentales, cliniques et thérapeutiques. Il a pour but premier de donner aux praticiens les moyens d'un suivi et d'un traitement adapté à des couples avec une certaine autonomie.

Les travaux dirigés permettraient aux étudiants d'apprendre à gérer un couple demandeur, d'orienter en fonction de la pathologie sur telle ou telle indication de prise en charge et leur donner un traitement adapté. L'enseignement permettrait également l'apprentissage du suivi des stimulations de l'ovulation qui nécessitent une certaine expérience.

• **Durée** : 1 an **Nombre de places** : 30 places (minimum : 7 inscrits)

• **Droits à payer** :

➤ **Si inscription unique à ce seul diplôme ou comme 1^{er} DU (si plusieurs DU)**

En 1^{ère} année : droits administratifs (261,10 €) + droits pédagogiques (550 € ou 0 €*)

Année mémoire : droits administratifs (189,10 €) + droits pédagogiques (184 €)

➤ **Si inscription seconde : comme 2^{ème} ou énième DU (car plusieurs DU)**

En 1^{ère} année : droits administratifs réduits (168 €) + droits pédagogiques (550 € ou 0 €*)

Année mémoire : droits administratifs réduits (122 €) + droits pédagogiques (184 €)

* 0 € pour les Internes

* 550 € pour les autres candidats

• **Enseignants responsables** :

Pr. I. NISAND

Service de Gynécologie Obstétrique – Hôpital de Hautepierre – BP 49 – 67098 STRASBOURG CEDEX

☎ 03 88 12 74 55 Mèl : israel.nisand@chru-strasbourg.fr

Dre. C. RONGIERES

Service de Gynécologie Obstétrique - CMCO – 19 rue Louis Pasteur – BP 4120 – 67303 SCHILTIGHEIM

☎ 03 69 55 34 57 Mèl : catherine.rongieres@chru-strasbourg.fr

Objectifs

Acquérir des connaissances et un savoir permettant l'adaptation du professionnel à la prise en charge de couple ayant des troubles de la reproduction. L'enseignement reprend les sujets de façon exhaustive, de tous les aspects de l'AMP de la physiologie aux nouvelles techniques de pointe en passant par les questions éthiques et psychologiques. 60% de l'enseignement, sous forme de cours et exposés qui se veut interactif, permettra la mise à jour des connaissances, 20% de l'enseignement sera constitué d'études de cas et enfin 20% de l'enseignement sera constitué de la pratique quotidienne en temps réel : suivi du monitoring de l'ovulation, échographie de monitoring. Les étudiants qui le souhaitent pourront postuler pour un stage de deux semaines dans le service.

Savoir-faire et compétences

Meilleure prise en charge du couple dans le cadre d'un projet parental.

Conditions d'accès

Les candidats devront faire une demande auprès du responsable (Dr Catherine RONGIERES catherine.rongieres@chru-strasbourg.fr) faire parvenir un CV et une lettre de motivation

Public cible

- Formation initiale - Etudiants en cours de DES ou ayant une DES en Gynécologie-Obstétrique, Gynécologie Médicale, Endocrinologie, Urologie Biologie Médicale (Pharmacien, Médecin).

- Formation continue : Médecins spécialistes en Gynécologie-obstétrique, Gynécologie médicale, Endocrinologie, Urologie, Andrologie, Biologie. Pharmaciens spécialisés en Biologie Médicale ou Scientifiques ayant au minimum un Master 2 ou équivalent impliqués en Biologie de la Reproduction. L'enseignement ouvert aux professionnels impliqués dans les centres d'AMP (techniciens, sages-femmes, infirmières) qui représenteront un projet professionnel.

Contrôle des connaissances

2 sessions d'une semaine de cours et TD : Présence obligatoire à 80 % de l'enseignement

- Examen écrit - 2 heures
- Mémoire

Pour être reçu une note minimale de 10 est exigée pour la moyenne des 2 épreuves.

Organisation de la formation

Enseignement : 80 heures dont 25 heures de Travaux Dirigés

Programme détaillé : cf enseignant responsable : A VENIR

Production d'un mémoire bibliographique ou l'étude de cas à la lumière de la bibliographie sera rédigé.

- **Examens** :

L'examen écrit aura lieu le _____ au CMCO. Il est composé de 5 questions sur une durée de 2h00 (20 mn/question). Chaque question est notée sur 20. Il faut être admissible à l'écrit (avoir obtenu au moins 10/20 de moyenne) pour pouvoir être admis à présenter l'oral en vue de l'obtention définitive du diplôme.

Mémoire : Le mémoire est à rendre pour le _____ en deux exemplaires aux responsables du diplôme et sera présenté à l'oral le _____ à partir de _____. Aucune dérogation de retard de remise de mémoire ne sera accordée.